PASS'BAFA ET PASS'BAFD CITOYENS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Le Département octroie une aide forfaitaire de 300 € pour la formation Bafa ou Bafd, en échange d'une action citoyenne de 35 heures.

Pour l'obtenir vous devez :

Etre âgé de 18 à 25 ans pour le BAFA et de 18 à 27 ans pour le BAFD; ou être âgé de 18 ans et avoir débuté son stage BAFA avant sa majorité

Habiter l'Oise

Vous inscrire à une formation Bafa ou Bafd auprès d'une association d'éducation populaire habilitée

L'action citoyenne doit être effectuée auprès d'un orgnanisme non marchand de l'Oise tels qu'une collectivité, une association, un établissement de soins, etc.

Vous retrouverez tous les renseignements utiles sur le site du Département en cliquant ici ainsi que la procédure de demande via le portail des aides et des subventions.

https://www.oise.fr/les-pass-citoyens-du-conseil-departemental-de-loise/le-passbafa-citoyen

Conseil départemental de l'Oise:
1 rue Cambry
60024 - Beauvais
http://www.oise.fr/